

Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a cinq ans



À la fin de la cinquième année d'existence du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, il est bon de réfléchir sur ce que ce partenariat novateur a permis de réaliser au cours de cette première phase.

Fondé en 2002 pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux (PFN), le Mécanisme guide les pays et veille à ce que leurs PFN soient adaptés aux besoins locaux et aux priorités nationales et reflètent les principes convenus au niveau international, en favorisant une participation informée de la société civile. Son appui a pour objectifs de :

- instaurer un consensus sur la manière de traiter les problèmes intéressant le secteur forestier, au niveau national;
- intégrer la gestion durable des forêts dans des processus intersectoriels plus généraux, en mettant au premier plan la lutte contre la pauvreté;
- concrétiser les engagements pris au niveau international dans les politiques et la planification forestières nationales.

Le Mécanisme est supervisé par un Comité directeur et financé par un Fonds fiduciaire multi-donateurs soutenu par la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. La France, l'Allemagne et le Japon fournissent un appui en nature.

L'essentiel des fonds du Mécanisme sont affectés à l'appui aux pays, pour permettre aux acteurs du gouvernement et de la société civile de gérer et de développer rationnellement les processus des PFN. La spécificité du Mécanisme est d'octroyer des subventions directement aux parties prenantes dans les pays partenaires sur la base d'un programme d'activités exclusivement dicté par les pays et d'un processus d'appel et de sélection

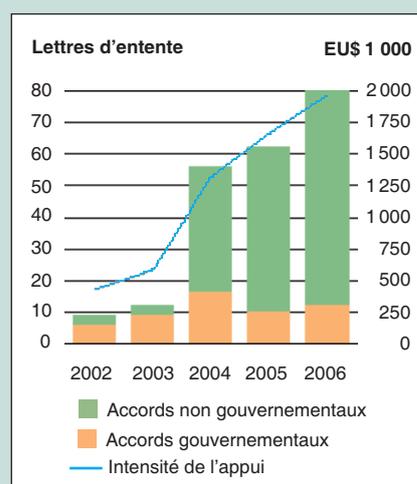
des propositions compétitif et transparent. Les financements servent de catalyseurs et soutiennent diverses activités de renforcement des capacités, telles que: ateliers et formation en cours d'emploi, analyses des politiques et initiatives de partage des informations et de gestion des connaissances.

Le Mécanisme compte aujourd'hui 46 partenaires, dont 21 pays africains, neuf pays d'Asie et du Pacifique, neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes, trois pays d'Asie centrale et quatre organisations sous-régionales (voir carte). Malheureusement, les demandes d'appui du Mécanisme sont supérieures aux capacités de financement actuelles, de sorte que de nombreux autres candidats sont sur la liste d'attente.

Fin 2006, le Mécanisme avait octroyé environ 220 subventions à des parties prenantes au niveau national, dont 25 pour cent seulement sont des organisations gouvernementales. Ces subventions se sont élevées au total à 6 millions de dollars EU, dans le cadre d'allocations annuelles sans cesse croissantes. Le montant moyen mis à la disposition d'un pays partenaire sur trois ans a été de 300 000 dollars EU (voir Figure).

Avec l'expansion du nombre de partenaires, la gamme de thèmes liés au PFN soutenus par le Mécanisme s'est considérablement amplifiée depuis 2002. Les nouveaux domaines thématiques sont les suivants :

- **Participation informée des parties prenantes:** développement des connaissances et des qualifications; sensibilisation aux processus des PFN; sensibilisation des décideurs aux problèmes du secteur forestier; établissement de processus de consultation; établissement et développement de systèmes d'information forestière et initiatives

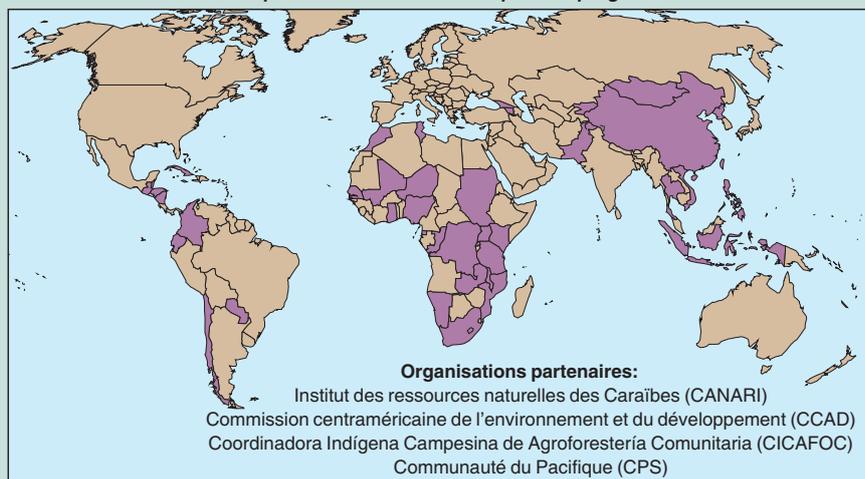


Appui fourni par le Mécanisme pour les Programmes forestiers nationaux aux pays, 2002-2006

de partage et de gestion des connaissances

- **Formulation de politiques et de stratégies à différents niveaux:** stratégies et programmes forestiers régionaux et infranationaux; stratégies subsectorielles (boisement/reboisement, agroforesterie, zones protégées, produits forestiers non ligneux, utilisation des forêts, éducation et recherche forestières)
- **Élargissement de la portée des PFN:** intégration des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) dans l'élaboration des politiques nationales; intégration des PFN dans des stratégies nationales plus générales (réduction de la pauvreté, lutte contre la désertification, planification de l'utilisation des terres); coordination intersectorielle de la mise en œuvre des PFN; foresterie participative

Les partenaires du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux





J. LEJEUNE

Avec une assistance du Mécanisme, une association locale d'arboriculteurs dans le District de Mubende (Ouganda) est réunie pour discuter des procédures de demande d'un financement gouvernemental

Quelques exemples de l'appui du Mécanisme aux pays, en Afrique

REVITALISATION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE AU NIGÉRIA

À partir de 2002, le Mécanisme a soutenu le Nigéria en revitalisant le processus de son PFN qui était au point mort, grâce à la restructuration du Comité national pour le développement forestier, chargé de diriger le processus du PFN, qui manquait de fonds pour remplir efficacement son rôle. Avec un appui du Mécanisme, le Comité a entrepris de réviser la politique forestière existante qui n'était plus adaptée, et de formuler un cadre juridique connexe. Le comité a organisé plusieurs réunions de parties prenantes pour rédiger la Nouvelle politique forestière et la Loi forestière, qui ont été officiellement adoptées par le Parlement en 2006. La large participation des parties prenantes au processus était un phénomène nouveau dans le pays.

UNE BASE DE DONNÉES POUR LES PARTIES PRENANTES FORESTIÈRES EN TANZANIE

En République unie de Tanzanie, on déploie de gros efforts pour établir une base solide pour faciliter une bonne gouvernance, la responsabilisation de toutes les parties prenantes et la participation des plus importantes aux processus de développement. À cette fin, l'identification des parties prenantes forestières est cruciale. Avec un appui du Mécanisme, la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de Tanzanie a conduit une enquête sur les organisations de la société civile et du secteur privé qui interviennent dans le processus du PFN et établi une base de données en ligne accessible à tous contenant des informations détaillées sur ces organisations. Des fonctionnaires locaux ont reçu une formation sur les techniques de collecte et de validation des données, et sur la tenue à jour du site Web.

• **Instruments juridiques, fiscaux et institutionnels:** nouvelle législation forestière, diffusion des lois et des réglementations forestières; élaboration de nouveaux mécanismes de financement de la foresterie, établissement de conditions propices à l'investissement privé dans le secteur forestier; décentralisation

Le Mécanisme a une autre fonction importante qui est de faciliter l'échange d'expériences, d'informations et de connaissances intéressant les processus des PFN partout dans le monde, par le biais de son site Web (www.nfp-facility.org) et d'ateliers régionaux, de réseaux et de communautés de pratique. Les services d'informations disponibles sur le site sont «PFN Info» qui fournit des informations sur les PFN de plus de 100 pays, les «Abrégés PFN», qui rassemblent des documents et des liens sur une série de thèmes intéressant les PFN. Pour remédier à la fracture numérique, le Mécanisme produit aussi une série de textes imprimés contenant des versions résumées des documents extraits des «abrévés thématiques» électroniques.

Voici quelques-uns des enseignements que l'on peut tirer à l'issue des cinq premières années du Mécanisme:

• La participation de la société civile est particulièrement efficace quand les organisations non gouvernementales et communautaires sont bien organisées. Même de petits projets financés par des subventions du Mécanisme peuvent renforcer la participation.

- Des résultats significatifs peuvent être atteints avec des apports modestes mais bien ciblés.
- L'emploi d'un fonds fiduciaire multi-donateurs a renforcé l'harmonisation entre les donateurs et réduit les coûts de transaction pour les contributeurs individuels.
- La sélection des pays partenaires sur la base de critères et de procédures clairs, sous l'autorité du Comité directeur multi-parties prenantes, a renforcé la confiance des pays dans le mandat et l'approche du PFN. Le processus ouvert et transparent établi par le Mécanisme pour l'attribution des subventions aux parties prenantes, au niveau national a également accru la confiance des parties prenantes dans le processus du PFN et, dans certains pays partenaires dans d'autres processus au niveau national.
- Le principal défi pour le Mécanisme dans quelques pays partenaires est de faire en sorte que les Départements des forêts facilitent et coordonnent le processus, sans en être les seuls exécutants. Ce défi est la véritable raison d'être du Mécanisme. Son personnel intervient de plus en plus pour guider les départements des forêts et d'autres parties prenantes nationales.

Pour de plus amples informations:

Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
nfp-facility@fao.org